

NOTE IMPORTANTE : *cette version est une traduction de la version originale anglaise.*

**SPORT DISPUTE RESOLUTION CENTRE OF CANADA (SDRCC)
CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (CRDSC)**

N° : SDRCC 12-0164

**Sébastien Michaud
(Demandeur)**

et

**Taekwondo Canada
(Intimé)**

DÉCISION AVEC MOTIFS SUR LA COMPÉTENCE

Après avoir pris en considération l'ensemble des observations que les parties ont soumises au sujet de la compétence dans cet arbitrage, l'arbitre conclut que le CRDSC est compétent.

L'alinéa 3.1(b) du Code du CRDSC dispose : « À défaut d'entente contraire entre les Parties ou disposition contraire du présent Code, et si le différend met en cause un ONS, toute Personne ayant recours au CRDSC pour régler un Différend sportif devra avoir épuisé toutes procédures internes de règlement de différends dont elle dispose en vertu des règlements de l'ONS en question ».

Les procédures de règlement des différends internes prévues par les règles de l'intimé, à savoir la Politique d'appel déposée à titre de pièce R-02b, ne s'appliquent pas aux questions soulevées par le demandeur dans cet arbitrage. L'alinéa 3.2d de la Politique d'appel précise clairement qu'elle ne s'applique pas aux questions liées à la substance, au contenu et à l'établissement des critères de sélection au sein de l'équipe, qui sont l'objet de cet arbitrage. L'intimé renvoie à ses critères de sélection de l'équipe pour les Jeux olympiques de 2012 (pièce R-02a). Or ces procédures ne s'appliquent pas non plus aux questions soulevées par le demandeur dans cet arbitrage, car elles s'appliquent après que l'équipe ait été sélectionnée, pas avant. Tout ceci est confirmé dans la propre correspondance de l'intimé avec le demandeur et dans les observations que l'intimé a soumises dans cet arbitrage (voir par exemple les pièces R-04 et R-06).

En conséquence, il n'y a pas de procédures internes de règlement des différends applicables, prévues dans les règles de l'intimé, que le demandeur devrait épuiser. Le CRDSC est donc compétent dans cet arbitrage.

Andrew McDougall
Arbitrator
10 January 2012